LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS (GE)

UN ACTEUR CLÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI LOCAL

Le Groupement d'Employeurs (GE) est une structure qui permet à plusieurs entreprises d'un même territoire de mutualiser des compétences et de partager des emplois. En réunissant des employeurs autour d'une vision commune, il favorise la performance économique et le développement de l'emploi.

▪ QUELS SONT LES OBJECTIFS DU GE ?

Le Groupement d'Employeurs a pour vocation de mutualiser et de fidéliser les compétences afin de permettre aux entreprises d'accéder à des profils qualifiés qu'elles ne pourraient pas recruter seules.
Il offre une flexibilité de l'emploi en répondant aux besoins des employeurs qui recherchent des solutions adaptées aux variations d'activité.
Il facilite également le recrutement en apportant une réponse aux difficultés d'embauche rencontrées par certaines structures, notamment dans les secteurs en tension, tout en offrant des conditions de travail attractives et sécurisées pour les salariés.
En assumant le rôle d'employeur, le GE simplifie la gestion des ressources humaines des entreprises adhérentes en prenant en charge l'ensemble des démarches administratives, de la rédaction des contrats à la gestion des salaires et de la formation.
Il contribue aussi à sécuriser les parcours professionnels des salariés en reconstituant des emplois à temps plein à partir de plusieurs besoins partiels, garantissant ainsi une stabilité et un seul employeur référent.

▪ QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN GE ?

Les GE s'adressent à divers types d'employeurs :

- Les entreprises, collectivités, associations et professions libérales, implantées sur un même territoire, qu'elles appartiennent ou non à un même secteur d'activité.
- Les organisations en quête de compétences spécifiques, telles que des experts en recherche et développement, en qualité ou en gestion de projets.
- Les entreprises soumises à des fluctuations d'activité, notamment en raison de la saisonnalité.

▪ QUELS SONT LES AVANTAGES DU GE ?

👉 **POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ ICI.**

POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ ICI

POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ ICI

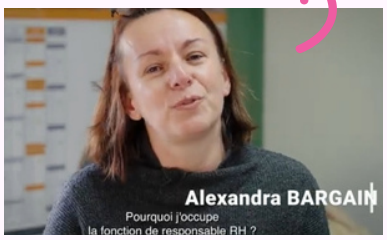

▪ COMMENT FONCTIONNE UN GE ?

Le Groupement d'Employeurs est une association ou une coopérative à but non lucratif qui embauche directement les salariés et les met à disposition des entreprises adhérentes en fonction de leurs besoins.
Pour les entreprises adhérentes, il offre un accès facilité à une main-d'œuvre qualifiée, sans les contraintes liées à l'embauche directe. Pour les salariés, il garantit un contrat de travail stable signé avec le GE, assurant un accompagnement professionnel et une sécurité d'emploi. Enfin, pour le territoire, il contribue à renforcer la dynamique économique en pérennisant les emplois locaux.

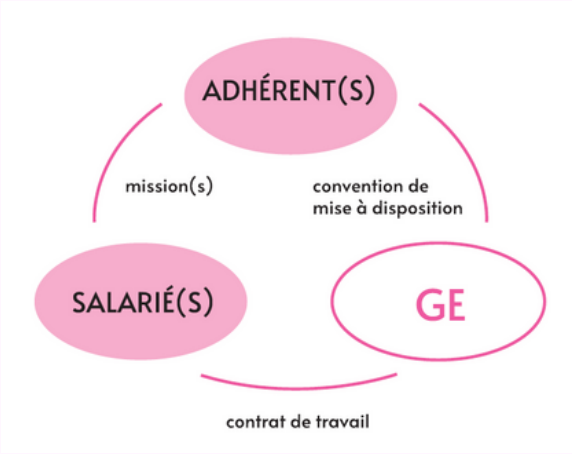

▪ LIENS UTILES

https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr
https://travail-emploi.gouv.fr/questions-reponses-le-groupement-demployeurs-ge
Structure d'appui aux GE : CRGE
https://syndicat-national-ge.fr/
Fédération Nationale Groupement Employeurs 1er syndicat emploi
https://avenir-ge.fr/